

Souveraineté La Solution inc.

Nous ne pouvons pas empêcher quelqu'un
de choisir d'acheter où c'est moins cher

La situation dans un avenir très rapproché est que le marché sera contrôlé par les multi-nationales.

Le gouvernement fédéral, sous Paul Martin, a mis la dernière pièce de son plan personnel en place. Ce qu'il a fait, c'était bénéfique pour ses bateaux enregistrés dans des pays où nous ne payons pas d'impôts. Il a amendé la loi canadienne du 20% présente dans presque tous les pays du monde, c'est-à-dire: toutes les compagnies qui font appel à l'épargne publique, fonds mutuels, etc., sortent du Canada leur argent à 100% ainsi que leurs déficits. Le gouvernement fédéral des Conservateurs, dirigé par Stephen Harper, n'a pas daigné corriger cette loi.

Conséquences, les multi-nationales étrangères implantées ici, en plus de leur pouvoir d'achat, elles peuvent vendre à plus bas prix que leur coûtant, ce qui a pour effet d'attirer les consommateurs. Mais en revanche, elles font fermer les portes des petits commerçants qui vont perdre selon le cas: vieux gagné, hypothèque sur les biens, prêts personnels, héritage familial, etc. En d'autres mots, notre économie sera contrôlée seulement par les multi-nationales étrangères.

Le total des subventions gouvernementales et des avantages municipaux sera supérieur au budget de l'Aide sociale. Mais pourtant ces montants sont pris directement des taxes et impôts payés par les travailleurs et travailleuses.

L'état doit être très vigilant et actif, mais étant contrôlé par le fédéral, l'état québécois est très vulnérable.

Solution dans un Québec indépendant:

- 1- Une loi pour empêcher que l'économie dans une municipalité ou autre, ne soit détenue par des multi-nationales étrangères ou pas à plus de 20%.**
- 2- Une loi qui ferait en sorte qu'une PME québécoise détenue par des québécois, pourrait avoir un taux préférentiel pour acheter une autre PME québécoise, ceci avec critères: être inscrite à la Bourse québécoise, que les travailleurs reçoivent à tous les mois un certificat de la compagnie attestant un nombre de parts de celle-ci sur une base minimum de \$0.25 par heure travaillée avec critères internes (Exceltor Bedford 1983).**
- 3- Que le taux préférentiel soit accordé pour un achat seulement, obtention d'un certificat de francisation, que toute la compagnie fonctionne en français.**
- 4- Que les gens de l'endroit, avec l'aide financière du gouvernement, forment une coopérative et soient propriétaire des industries.**

Un vote au moment opportun dans l'Assemblée Nationale sur l'indépendance du Québec dans le premier mandat péquiste, au plus tôt sera le mieux.